

# VILLE DE FORGES-LES-EAUX

## Délibération du Conseil Municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200054674-20230329-2023-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

**MERCREDI 29 MARS 2023**

Le conseil municipal de la commune nouvelle de FORGES-LES-EAUX, légalement convoqué par courrier en date du 14 mars 2023 transmis par voie électronique le 23 mars 2023, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie de FORGES-LES-EAUX en séance publique à 19h30, sous la présidence de Madame Christine LESUEUR, Maire.

### Etaient présents :

Christine LESUEUR, Joël DECOUDRE, Pascale DUPUIS, Thiéry MARTIN, Françoise ASSELIN, Patrick DURY, Isabelle KLOTZ, Cyrille CAPELLE, Willy GOIK, Fabienne SAGEOT, Marie-Josée LEQUIEN, Marc ODIN, Dana RADU, Brigitte MARTIN, Emmanuel MALLET, Cédric COUTURIER, Gaëlle COURTOIS, Martine BONINO, Bernard CAILLAUD, Corinne MORDA, Frédéric GODEBOUT, Pascal ROGER, Clément CORDONNIER, formant la majorité des membres en exercice.

### Etaient absents ayant donné pouvoir :

Alexandre HANNIER a donné pouvoir à Brigitte MARTIN  
Martine CORBUT a donné pouvoir à Frédéric GODEBOUT  
Fabienne LATISTE a donné pouvoir à Joël DECOUDRE  
Oumar FALL a donné pouvoir à Pascale DUPUIS

### Etaient absents :

Janine TROUDE  
Lukas SAWICKI

**2023-29**

## **URBANISME : DÉNOMINATION DU SQUARE DE L'AVENUE DES SOURCES.**

Madame La Maire rappelle à l'assemblée qu'à la faveur des travaux d'aménagement de voirie de l'avenue des Sources et de la rue de la République, un square a été aménagé à l'intersection de cette avenue et de la rue Etamane Ramdani.

Ce square ne portant pas de nom, il est proposé de le baptiser « square Wennigsen » afin de mettre à l'honneur, le jumelage de Forges-Les-Eaux avec cette commune d'Allemagne.

Le conseil est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »), le conseil municipal décide de dénommer le square situé à l'intersection de l'avenue des Sources et de la rue Etamane Ramdani, « Square Wennigsen », afin de mettre à l'honneur le jumelage entre Forges-Les-Eaux et Wennigsen.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

**Christine LESUEUR**  
Maire de FORGES-LES-EAUX



Délibération certifiée exécutoire, compte-tenu de sa transmission  
Au contrôle de légalité à la date figurant sur l'accusé réception  
Préfectoral porté en entête de la présente délibération et  
De sa publication par voie d'affichage numérique

**Christine LESUEUR**  
Maire de FORGES-LES-EAUX



**Publiée électroniquement sur le site internet de Forges-Les-Eaux, le : -- 3 AVR. 2023**

*La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (Article L 411-7 du CRPA)*

*Elle pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, par courrier ou sur le site télérecours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux si un recours gracieux a été préalablement exercé.*